DEROGATION FFF

CLUB:	LIGUE:

SAISON: 2023/2024

DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE 12 DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL FEDERAL

LETTRE DU CLUB
Je soussigné, M. ou Mme
Président.e du club
Numéro d'affiliation FFF
Adresse du club (<u>obligatoire</u>):
Ligue : District :
□ Demande à bénéficier de la dérogation prévue à l'article 12.3 du Statut des
Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral pour la division :
¤ Cette dérogation permettra à :,
inscrit à la formation et licencié au club comme éducateur depui
le :lors de la saiso de diriger l'équipe qui évoluera en :lors de la saiso 2023/2024.
Fait à le ///
<u>Signature</u> :

Le dossier ainsi constitué est à adresser à la FFF <u>au plus tard 10 jours avant le début du championnat.</u>

DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE 12 DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL FEDERAL

Le présent dossier comprend :		
- La lettre du club de demande de dérogation.		
- La copie de la décision du Jury de la formation visée.		
<u>Club</u> :		
- Lettre du club		
- La copie de la décision du Jury de la formation visée		
AVIS DE LA CREEF SECTION STATUT DES EDUCATEURS : (Avis motivé)		

A RETOURNER A LA:

ADRESSE DE LA LIGUE REGIONALE

au plus tard 10 jours avant le début du championnat.